

L

Brevet d'Invention

sans garantie du Gouvernement.

Durée : quinze ans.
N° 272,735

LOI DU 5 JUILLET 1844.

EXTRAIT.

Art. 3^e.

Sera déchu de tous ses droits :
1^o Le breveté qui n'aura pas acquitté son annuité avant le commencement de chacune des années de la durée de son brevet (1);

2^o Le breveté qui n'aura pas mis en exploitation sa découverte ou invention en France dans le délai de deux ans à dater du jour de la signature du brevet, ou qui aura cessé d'en exploiter pendant deux années consécutives, à moins que, dans l'un ou l'autre cas, il ne justifie des causes de son inaction;

3^o Le breveté qui aura introduit en France des objets fabriqués en pays étranger et semblables à ceux qui sont garantis par son brevet....

Art. 3^e.

Quiconque, dans des enseignes, annonces, prospectus, affiches, marques et estampilles, prendra la qualité de breveté sans posséder un brevet délivré conformément aux lois, ou après l'expiration d'un brevet antérieur, ou qui, étant breveté, mentionnera sa qualité de breveté ou son brevet sans y ajouter ces mots : sans garantie du Gouvernement, sera puni d'une amende de 50 à 1,000 francs. En cas de récidive, l'amende pourra être portée au double.

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

Vu la loi du 5 juillet 1844;

Vu le procès-verbal dressé le 2 Décembre 1897, à 18 heures minutes, au Secrétariat général de la Préfecture du département de la Seine.

Arrête :

Il est délivré à M. Fossa - Mancini (Carlo) rep^{re} : M. Daugé, rue Guillotin à Paris,

Article premier.
sans examen préalable, à ses risques et périls, et sans garantie, soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de la fidélité ou de l'exactitude de la description, un brevet d'invention de quinze années, qui ont commencé à courir le 2 Décembre 1897, pour machine à additiviser (l'Indispensable),

Article second.

Le présent arrêté, qui constitue le brevet d'invention, est délivré à M. Fossa - Mancini

pour l'^{ui} servir de titre.

À cet arrêté demeureront joints un des doubles de la description ~~et un des doubles du dessin~~ déposés à l'appui de sa demande de brevet d'invention.

Paris, le 24 Mars 1897 mil huit cent quatre-vingt-dix-sept

Pour le Ministre et par délégation :
Le Chef du Bureau de la Propriété industrielle,



(1) La durée du brevet court du jour du dépôt de la demande à la Préfecture, aux termes de l'article 8 de la loi du 5 juillet 1844.

La loi n'a point réservé à l'Administration le droit d'accorder des délais pour le paiement des annuités ou pour la mise en exploitation des inventions ou découvertes.

Les contestations de déchéance sont exclusivement de la compétence des tribunaux civils.

Le Ministre ne peut donc accuser : aucune demande tantôt, soit à obtenir des délais pour le paiement de la taxe ou la mise en exploitation des inventions ou découvertes, soit à être relevé d'une déchéance encourue.

272,735

Original

FAUGÉ Frères

INGÉNIEURS-CONSEILS

5, Rue Guilhem, 5.

PARIS

3

"Machine à assouvir l'Indispensable"

par Monsieur

Carlo Fossa Marini.

184
R. 10. 1901



Mémoire descriptif

déposé à l'appui de la demande

d'un

Rejet d'invention

de

quinze années

pour

"Machine à additionner :

"L'Indispensable".

par Monsieur :

Fossa-Marcini

(Carlo)..

Bette machine se compose d'un certain nombre d'anneaux qui tournent sur le même axe horizontal.. Dans le dessin ci contre il y a huit anneaux, mais ils peuvent être plus ou moins nombreux sans que l'idée fondamentale et le fonctionnement de la machine en soient nullement

S
B.R. Eq. 11.3

modifiés.

Chaque anneaux dans sa circonference est divisé en quarante parties égales sur chacune desquelles est marqué un chiffre, partant du zéro et allant jusqu'au neuf pour que ce fasse de suite. Entre deux anneaux consécutifs il y a un mécanisme qui produisent automatiquement les report, de manière qui à chaque dizaine de divisions dont se met l'anneau de droite correspond un avancement d'une division dans l'anneau de gauche.

Ce mécanisme se compose d'une roue à rochet A de quarante dents fixée à l'anneau de gauche F.

Dans la partie supérieure de cette roue agit par la masse D, le levier moteur C et dans la partie inférieure le cliquet d'arrêt E. Le mouvement

ment est produit par des ressorts
boudins -

Le levier moteur par
le bras droit, qui glisse doucement
sur la moitié B. - Cette moitié a qua-
tre dents et est fixée à l'anneau
de droite F. - A chaque quart
de tour de l'anneau le levier a
pres s'être levé de toute la ha-
uteur de la dent, tombe puisque-
ment et produit ainsi le mou-
vement vaillant dans l'anneau
de gauche F. -

Les anneaux per-
tent 40 chevilles dispersées de
la même manière que les fu-
seaux dans une roue à lanter-
ne. La boîte à coffre qui ren-
ferme le mécanisme a huit
fentes oblongues pour laisser
voir neuf chevilles sur chaque
anneau. -

Des chiffres (de 1 à 9)
sont marqués très lisiblement
sur la boîte entre toutes les 2

7

chevilles. —

Pour trouver plus facilement la colonne que l'on cherche, j'en ai fait trois groupes différemment coloriés.

Enfin le dernier annéau de gauche à chaque quart de tour laisse tomber un maréau qui frapperait sur un disque indiquant le moment où la machine atteint le plus grand nombre qu'elle peut enregistrer.

- Fonctionnement de la machine. —

Dans cette machine, les additions se font par parties procédant de gauche à droite.

Soit à additionner par exemple la partie 1897. Dans la colonne des milliers on inscrit par la fente de la levier la pointe de manivelle entre les deux chevilles en face du chiffre 1 et on passe jusqu'à la ligne

inférieure de la partie. —

On répète toujours la même opération pour les autres colonnes jusqu'à la dernière. —

En Résumé. —

Je revendique comme essentiellement de mon invention :

1^o. La disposition spéciale des pièces sur trois axes parallèles, ce qui donne à la machine une simplicité extraordinaire. —

2^o. La forme spéciale du cliquet d'arrêt par laquelle l'action du levier moteur est bornée aux $\frac{2}{3}$ seulement de l'avancement voulu, pendant que pour l'autre tiers le cliquet même produit le mouvement.

3^o. Le moyen de varier l'inclinaison de l'anneau qui

peut à l'entraîner au delà de la position voulue.

Le choc qui a lieu entre la roue et le chignel, dont le moment d'inertie est visiblement augmenté par le poids P fixé à son extrémité, produit un arrêt presque instantané.

4: L'usage d'une roue à lanterne qui laisse échapper ses chevilles très quand ce soit pour l'introduction de la peinture.

Les avantages principaux que la machine présente sont les suivants:

1: Les additions se faisant par parties on n'est pas obligé de les écrire au préalable. Cela fait de la machine un très simple totalisateur pour les marchands en gros et en détail.

2: Les nombreux de la boîte disposés symétriquement

ment sur huit colonnes sont placés très visiblement dans la partie antérieure de la machine.

Un coup d'œil suffit pour trouver le chiffre qui on cherche. Les espaces dans lesquels on enfonce la pointe sont très larges, l'instruction est très facile et le temps nécessaire à la manœuvre de la machine très court.

En Résumé on peut dire que la machine présente au plus haut degré tous les qualités fort intéressantes : exactitude, simplicité, rapidité.

Paris le 2 Décembre 1897

Par l'ordre de M. Carlo Fossa-Mancini

G. Faugot

JUILLET 1844

1982 N° 8.50.91

11

8u pour être annexé au Recueil quinzé ans
pris le 2 Decembre 1847

par M. Fossa. Mancini.

Paris, le 6 Mars 1847

Pour le Ministre et par délégués :

Le Chef du Bureau
de la Propriété Industrielle.

G. Delamare

trois rôles et deux en
cent cinquante et une lignes



Paris, le 2 octobre 1897.
Au nom de
M. Jules Fauré.

Fig. 1 et 2.

naturelle.

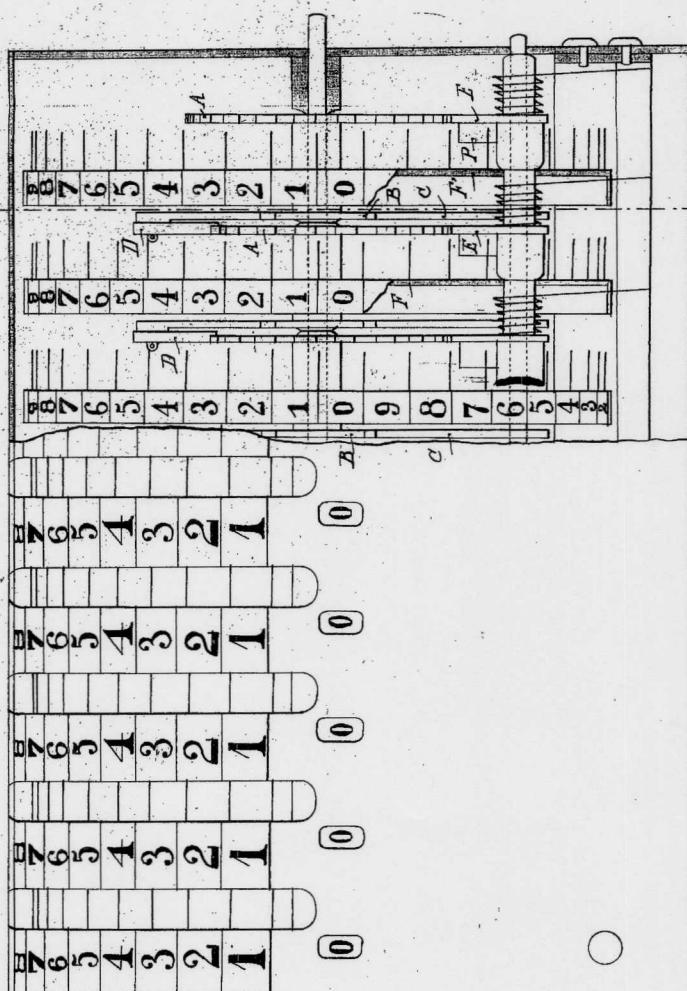


fig. 1. Elevation - coupe.

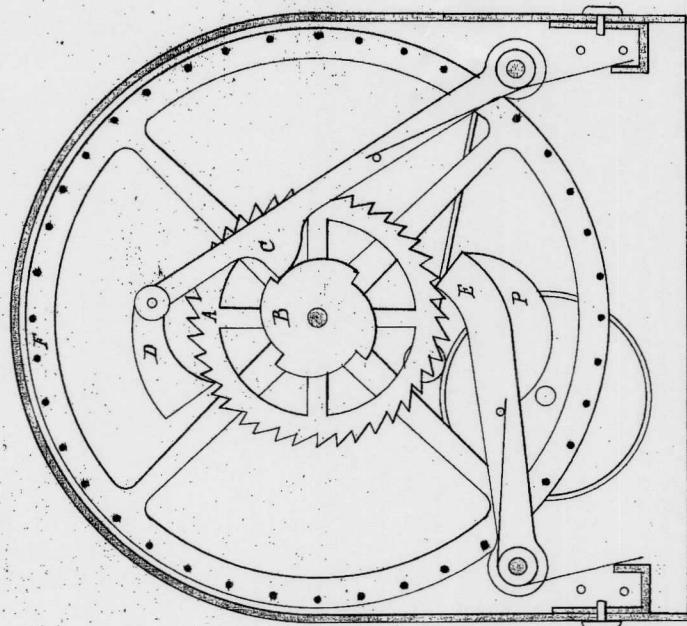


fig. 2. Coupe d'H.A.

AC